



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Efficacité du système d'assurance qualité
du Collège TAV**

Février 2020

Québec, le 4 mars 2020

Monsieur Abraham Boyarsky
Directeur général
Collège TAV
6333, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3E1

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 février 2020, du suivi transmis par le Collège TAV le 18 juin 2019 ainsi que du nouveau plan de réussite du Collège adopté par son conseil d'administration le 18 septembre 2019 et transmis à la Commission le 30 septembre 2019. Le suivi du Collège porte sur la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport du 25 septembre 2018, la Commission avait recommandé au Collège « *de se doter d'un plan de réussite qui tient compte de sa réalité et de le faire adopter par son conseil d'administration* ».

Avec la prolongation de son *Plan institutionnel de réussite 2011-2016* pour la période 2017-2019, et l'adoption de celui-ci par son conseil d'administration, le Collège s'est assuré d'avoir un mécanisme de planification liée à la réussite en vigueur jusqu'à l'adoption de son nouveau plan. La Commission a procédé à l'analyse de ce nouveau plan le 19 février 2020. Dans le but d'élaborer un plan qui reflète bien sa situation et qui répond aux besoins sa population étudiante, le Collège a recueilli, par l'entremise d'un sondage, des données perceptuelles auprès de ses étudiants. Pour ce faire, il a mis à jour le questionnaire utilisé lors de l'élaboration du premier plan de réussite et a invité ses étudiants à le compléter. Les réponses ont par la suite été compilées et analysées. Les résultats de cette analyse sont présentés dans une section du plan du Collège, et une comparaison avec les données recueillies au premier plan permet au Collège de retracer l'évolution de sa population étudiante et de ses besoins. Finalement, à la lumière de ces données, le Collège a élaboré les orientations, les objectifs ainsi que les moyens de les atteindre dans son nouveau plan.

L'examen de ceux-ci permet de constater qu'ils sont liés à l'analyse des besoins, et donc que le Collège TAV s'est doté d'un plan de réussite qui tient compte de sa réalité. En conséquence, la Commission lève la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Eli Meroz, directeur des études